



Lavaur, le mercredi 9 septembre 2009

HÔPITAL DE LAVAUUR

Monsieur le Directeur,

Cet été, vous nous avez à nouveau refusé l'accès au registre des dangers graves et imminents sur lequel nous souhaitions consigner des situations répétées de travail en sous effectif dans le service USLD.

Si de telles situations se reproduisaient dans ce service ou un autre nous ferions tout pour avoir accès à ce fameux registre : il y va de notre responsabilité syndicale et de membre du CHSCT.

Nous vous demandons donc de ne plus vous opposer à cet accès de façon obstinée.

Les situations de travail en sous effectif génèrent des états de stress importants chez les agents, ayant des conséquences néfastes sur la santé de ces derniers et sur la sécurité au travail.

Les textes actuellement en notre possession sont clairs sur les modalités d'accès votre opposition systématique n'est pas justifiée, l'inspectrice du travail nous le confirme.

Nous avons informé cette dernière ainsi que les autorités de tutelles de nos difficultés.

Recevez, Monsieur le Directeur, nos respectueuses salutations.

Les secrétaires,

Jacqueline GUYET
Patrick ESTRADÉ